

L'Eglise, si on voulait suivre ses conseils, pourrait, elle, même du point de vue matériel, apporter une solution à ce troublant problème. La doctrine, qu'exposait naguère Notre Saint-Père Benoît XV à propos des événements de Bergame n'est pas nouvelle sans doute. On ne saurait quand même trop la prêcher au peuple en l'invitant à y réfléchir.

Voici ce dont il s'agissait à Bergame. Il existe, dans cette ville d'Italie un *office du travail* qui a pour mission de promouvoir les oeuvres économiques et sociales. C'est une institution excellente, et le pape, dans la lettre par laquelle il est intervenu (11 mars 1920), félicite l'évêque de Bergame de l'avoir fondée. Malheureusement, les dirigeants de cet *office du travail*, parmi lesquels il y a quelques prêtres, ont été mêlés dernièrement à des grèves ouvrières, au cours desquelles ils se sont laissés aller à des intempérances de langage et à des procédés qui rappellent, par leur violence, ceux des socialistes. L'évêque Bergame a condamné une première fois ces excès. Mais, la situation se faisant toujours plus grave, le pape a jugé nécessaire d'appuyer de sa haute autorité celle de l'évêque et d'approuver sa conduite.

Le cas de Bergame était d'autant plus grave qu'il coïncidait avec la fondation de "groupes d'avant-garde" sous la direction du député socialiste Miglioli. Une scission des plus fâcheuses était en train de se produire parmi les catholiques italiens, à la veille du grand congrès que le parti populaire va tenir à Naples.

Après avoir rendu hommage à la vigilance et à l'activité de l'évêque de Bergame, le pape pose ce principe que ceux qui dirigent le mouvement social doivent s'en tenir scrupuleusement à la doctrine contenue dans la célèbre encyclique *Rerum Novarum* et dans les autres lettres apostoliques. "Ils doivent avant tout se rappeler, écrit-il, que, en cette vie brève et sujette à tous